

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 07 MAI 2020

Présidence de : Eliane LONGEVILLE

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Nombre d'absents excusés : 8

Decision

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis
Vote
Extrait
Motion

à date

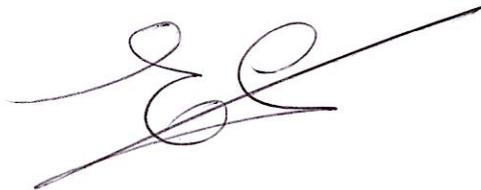
jointes

désignation N°

Signatures

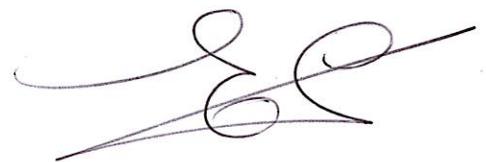
La Présidente,

Eliane LONGEVILLE



La secrétaire,

Eliane LONGEVILLE



Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer (18 membres connectés).

Madame la Principale explique les modalités de déroulement de cette séance qui a lieu, compte tenu de la crise sanitaire, à distance. Elle précise que cette réunion sera enregistrée afin de permettre la rédaction du compte rendu de séance.

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Elle précise qu'une question sera ajoutée à cet ordre du jour : la présentation du plan de déconfinement qui interviendra à partir du 18 mai 2020.

I - Fonctionnement général

II – Vie pédagogique et éducative

III – Vie budgétaire et financière

1. Compte financier 2019

Madame la Principale donne la parole à Monsieur Yann PETILLOT, Agent comptable du collège Jean Rostand.

A. Compte Financier :

Monsieur Yann PETILLOT, Agent Comptable, présente le compte financier 2019 et s'appuie pour cela sur le document qui a été adressé précédemment à tous les membres du conseil d'administration.

Il rappelle que le Compte Financier est un document unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées (dépenses, recettes...) au cours d'un exercice qui rend compte de l'exécution du budget de l'année précédente (2019) conformément aux principes de prévision et d'autorisation qui ont prévalu au vote de ce dernier.

L'ordonnateur en est Madame la Principale du collège et le réalisateur en est Monsieur l'Agent Comptable.

A la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'année écoulée. Avant l'expiration du 4^{ème} mois suivant la clôture de l'exercice (avril), le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable. Dans la situation particulière actuelle liée à la crise sanitaire, ce délai a été modifié.

Monsieur l'Agent comptable explique les deux délibérations à prévoir : l'adoption du compte financier et l'affectation du résultat. Le compte financier, accompagné éventuellement des observations du Conseil d'administration et de l'Agent comptable, est transmis à la collectivité territoriale de rattachement, à l'autorité académique et à la Direction des Finances Publiques.

Monsieur l'Agent comptable présente le premier indicateur : la notion de résultat (recettes moins les dépenses).

Ce résultat 2019 est un résultat positif de **18 617,33 euros** (8 636 euros en 2018) ; il se décompose de la façon suivante :

- - 2 277,25 euros pour le Service Général (- 12 978,74 euros en 2018)
- 20 894,58 euros pour le Service Restauration Hébergement (21 614,74 euros en 2018)

La notion de résultat doit être corrigée des opérations d'ordre que sont les amortissements. C'est la capacité d'autofinancement (CAF) qui indique si l'établissement a dégagé des ressources supplémentaires ou non. La CAF 2019 est de 39 165,92 euros contre 34 328,88 euros en 2018.

Il reste à intégrer les opérations en capital (dépenses – recettes en capital) ; c'est la variation du fonds de roulement : 37 344,44 euros contre 18 391,28 euros en 2018.

Le fonds de roulement permet de déterminer le montant des engagements auxquels il est possible de faire face à tout moment : il est exprimé en euros ou en jours de fonctionnement. Le besoin en fonds de roulement est la partie qui doit être conservée pour assurer le paiement des dettes et le remboursement des créances. Depuis 4 ans, ce besoin demeure stable.

La Trésorerie est représentée par le fonds de roulement moins le besoin en fonds de roulement. Elle est exprimée en euros et en jours de fonctionnement. En 2019, elle est de 231 jours, ce qui signifie que l'établissement possède une grande autonomie. Cela représente un montant élevé pour un EPLE. Depuis 5 ans, elle évolue à la hausse.

L'analyse de l'origine des fonds de la trésorerie permet de distinguer les subventions affectées (Rectorat, collectivité territoriale de rattachement) et les subventions non affectées. Ces dernières représentent une part très importante, ce qui indique que l'établissement dispose d'une marge de manœuvre intéressante.

En conclusion, **Monsieur l'Agent comptable** indique que le montant des créances contentieuses est en baisse.

Il est ensuite proposé de passer aux questions :

Une Représentante des parents d'élève demande si, dans les circonstances actuelles, disposer d'un fonds de roulement important n'est pas plutôt un avantage.

Monsieur l'Agent comptable se montre rassurant dans ses propos. Le fonds de roulement permettra le fonctionnement de l'établissement dans des conditions satisfaisantes.

Une représentante des parents d'élève demande ce qui explique cette somme si importante.

Monsieur l'Agent comptable explique que chaque année, le collège enregistre un résultat positif qui s'est accumulé avec les années pour aboutir à une somme relativement importante.

Une représentante des parents d'élève demande à quoi peut servir cet argent ?

Monsieur l'Agent comptable répond que cela peut être l'achat de matériel pédagogique, l'acquisition d'équipement, des voyages scolaires ; ce sont des choix stratégiques qui sont du ressort de l'établissement.

Madame la Principale complète en disant qu'il appartiendra aux équipes de proposer des projets pédagogiques qui pourront être ainsi réalisés.

Monsieur le Gestionnaire précise que le résultat qui vient d'être présenté est celui au 31 décembre 2019. Des prélèvements ont été prévus au budget 2020 pour un montant de 22 000 euros sur le fonds de roulement et il va être proposé ce soir de voter un prélèvement supplémentaire de 14 000 euros. Ce sont des prélèvements qui vont être utilisés pour des investissements en cours : l'achat de photocopieurs, notamment avec la couleur (matériel neuf et performant) ; l'aménagement d'un atelier SEGPA VDL pour septembre 2020 avec l'équipement d'une plateforme et des achats à prévoir en matière de matériel (non pris en charge par la collectivité de rattachement). Il évoque également une recette de 8 000 euros qui aurait dû être prise en compte en 2018 et non en 2019. Il évoque également la problématique de la viabilisation qui chaque année atteint des sommes très importantes (l'établissement n'est pas isolé extérieurement).

Un représentant des personnels enseignants demande si un prélèvement sur fonds de roulement est possible pour tous les projets pédagogiques ou uniquement pour les projets pédagogiques sans participation des familles.

Monsieur l'Agent comptable explique que lorsqu'un prélèvement est décidé à la suite d'un choix stratégique ou d'un choix pédagogique, il est présenté au conseil d'administration ; il fait l'objet d'un acte administratif transmis aux autorités académiques qui valident ce choix.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose d'arrêter le compte financier 2019 à hauteur de 534 024,28 euros en dépenses et à 555 844,27 euros en recettes pour un fonds de roulement de 234 243,28 euros.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte financier est adopté SANS RÉSERVE par le Conseil d'administration.

B. Compte financier 2019, affectation des résultats :

Madame la Principale demande si le conseil d'administration approuve le résultat positif de 18 617,33 euros. La capacité d'autofinancement est alors arrêtée à 39 165,92 euros et l'augmentation du fonds de roulement à 37 344,14 euros.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2. DBM pour vote : prélèvement sur fonds de roulement

Monsieur l'Adjoint Gestionnaire rappelle les investissements prévus :

- L'aménagement de l'atelier SEGPA Vente Distribution Logistique avec l'achat d'une plateforme et de matériels
- L'achat de photocopieurs (administration, salle des professeurs)
- L'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour une salle de physique
- L'achat d'un ordinateur pour le Directeur adjoint de SEGPA
- L'achat d'une imprimante 3D pour la technologie
- L'achat de mobilier pour la cour de récréation (poubelles extérieures)

Monsieur l'Adjoint Gestionnaire évoque également les achats liés à la situation sanitaire actuelle (masques, gels hydro-alcoolique, serviettes pour les mains, ...).

Un prélèvement sur fonds de roulement est demandé à hauteur de 14 000 euros.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

3 Participation des familles des élèves de 6^{ème} pour le séjour d'intégration en septembre 2020

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration leur accord sur une participation financière des familles dans l'éventualité d'un projet d'intégration à la rentrée 2020 avec les élèves de 6^{ème}.

Une représentante des personnels enseignants précise qu'il s'agirait d'une journée.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur l'Adjoint Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que les voyages prévus cette année ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Les parents vont être remboursés. En ce qui concerne le séjour prévu à Saintes, un avoir a été accordé. Cet avoir sera utilisable pour un voyage à effectuer dans un délai de 18 mois.

Présentation du plan de déconfinement : (document joint)

Madame la Principale présente le plan de déconfinement prévu et commente le document ci-joint.

Monsieur l'Adjoint Gestionnaire précise l'organisation retenue pour le passage au service restauration.

Madame la Principale adjointe informe les membres du conseil d'administration des modalités retenues pour les emplois du temps ; un sondage a été adressé aux parents et aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} afin de connaître le nombre d'élèves attendus : en fonction des résultats, le nombre de groupes sera revu.

Monsieur le Directeur de la SEGPA explique les modalités retenues pour les élèves de SEGPA et de l'ULIS.

Madame l'infirmière scolaire intervient pour expliquer le rôle des personnels infirmiers et médicaux dans ces circonstances.

Madame la Principale précise que les protocoles établis sont également portés à la connaissance des personnes sur le site du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

La Présidente :

Eliane LONGEVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 7 MAI 2020

NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) Président Mme LONGEVILLE Eliane, Principale	X				
2°) Représentants de l'Administration Mme CELAURE Marie-Christine, Principale adjointe M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de l'E.G.P.A M. COMOLE Jean-François, C.P.E M. TIREBOIS Daniel, Gestionnaire	X X X X				
3°) Représentants des Collectivités Territoriales M. SINTIVE, représentant du conseil départemental Mme MAHIET-LUCAS, représentante du conseil départemental Mme ARDRIT Edwige, représentante de la communauté de communes. M. COCHARD Philippe, représentant la Ville de Thouars		X X X X	X X X X		
4°) Personnalité qualifiée M. FUZEAU Bruno		X	X		
5°) Représentants des personnels de l'établissement GRUGIER Nathalie, professeur PETIT Maud, professeur MARCHAND-PAPIN Manon, professeur GOARDET Sophie, professeur ITH Christophe, assistant d'éducation GIRAULT Magali, professeur GARRIBOTTO Jean-Paul, professeur LASSALLE Florian, agent de maintenance DRAPEAU Patricia, infirmière SORIN Philippe, agent de maintenance	X X X X X	X X X X X	X X X X X	M. BOURDET D Mme DEPLANNE A.	
6°) Représentants des Parents d'Elève AMANON Sébastien, parent d'élève BOUTREUX Régis, parent d'élève CHAUVET Adeline, parent d'élève DE KEATING-HUART Sophie, parent d'élève DOUSSAINT Gwendoline, parent d'élève GUILLE Nelly, parent d'élève ONILLION Joselito, parent d'élève	X X X X	 X X X	 X X X	Mme PICHOT E. Mme MONDES A.	
7°) Représentants des élèves LEING Maxime, élève de 3° F BREMAUD Marin, élève de 3° E LASSALLE Camille, élève de 3° C		X X X	X X X		